

singer ; mais l'Empire du Milieu avait-il sa liberté d'action ? Ceci conduisait à rechercher quelle était l'origine des douanes chinoises, quelles transformations cette administration avait subies, quelle situation elle occupait dans l'ensemble du gouvernement de la Chine, quels engagements elle avait contractés à l'égard des étrangers.

\*  
\* \* \*

Les Douanes impériales maritimes chinoises ne sont pas un rouage administratif imposé au gouvernement chinois par les puissances étrangères : à l'encontre des autres concessions accordées par des traités arrachés par la force des armes, les Douanes ont été établies sur la demande même des Chinois et dans leur intérêt propre, et leur extension est due entièrement à ce que les indigènes ont reconnu d'utile pour eux-mêmes dans leur organisation.

La prise de Nan King par les T'ai-P'ing le 29 mars 1853, l'occupation par ces rebelles de la province de Kiang-Sou, la prise de possession de la ville indigène de Chang-Hai le 8 septembre 1853 par les rebelles des loges cantonnaise et foukienoise, l'abandon de leur poste par les fonctionnaires chinois, l'impossibilité pour le tao-t'ai-Wou d'administrer les douanes empêchèrent d'une manière absolue la perception des droits sur les marchandises étrangères ; en réalité, personne n'avait plus de mandat régulier pour toucher les taxes sur les marchandises importées ; par suite, un arriéré énorme se produisit dans la perception de la douane : le 23 novembre 1854, d'après une note du ministre américain Robert M. MAC LANE, les droits arriérés, dus par les citoyens